



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 18 Décembre 2025

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

L'an 2025 le jeudi 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida – Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : Mme CAZAUX Christine – Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :
A été nommée secrétaire : M Olivier COLLET

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 18

Délibération n° 2025 – 54

Objet : DBM n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la délibération n°2025-16 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2025 approuvant la maquette M57 du budget primitif 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre entre sections et au sein de la section d'investissement du budget primitif 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'abonder la dotation aux amortissements par un ajout de 10 000 € au chapitre 042 (article 6811) de la section de fonctionnement et une recette correspondante en section d'investissement au chapitre 040 (article 281351), cette opération d'ordre étant strictement compensée par une diminution équivalente du virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) vers la section d'investissement (chapitre 021) ;

Considérant qu'au sein de la section d'investissement les crédits votés au chapitre 21 sont insuffisants à hauteur de 70.000€, ventilés pour 50 000 € sur les articles 21351 (bâtiments publics) et pour 20 000 € sur l'article 2181 (installations générales, agencements) ;

Considérant qu'il y a lieu d'abonder par ailleurs l'opération 106 (construction d'un nouveau groupe scolaire) de 20 000 € pour mandater les ultimes décomptes généraux définitifs (lots 2, 4 et 7) ;

Considérant qu'il convient de procéder à cet ajustement comptable par une réduction des crédits inscrits à l'article 2312 de l'opération 112 « aménagement d'une place publique » pour 70.000 € qui fait l'objet d'une autorisation de programme spécifique ;

Ceci exposé, sur proposition de l'adjoint aux finances, le conseil municipal approuve la délibération budgétaire modificative n°1 du budget 2025 selon les termes ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2152 (21) - 01 : Installations de voirie	70 000,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	-10 000,00
2312 (23) - 518 - 112 : Agencements et amén	-70 000,00	281351 (040) - 01 : Bâtiments publics	10 000,00
	0,00		0,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inve	-10 000,00		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.in	10 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

A l'unanimité

Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Les, jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
 Jean-Claude THOREZ

